

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Mme Agnès MERCIER, Mrs Patrick ROCHE, Sébastien MIALON, Mme Laure JOURDAN, Mrs Régis LAC, Michel MOUNIER, Mme Chantal GERENTES, Mr Patrick VEY, Mmes Marie-Hélène ROUX, Janet DARNE, Mrs Christophe GIRAUD, Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, André NICOLAS, Mmes Sandra LHOSTE, Michèle FOURNEL.

Absent : Mme Sophie AVOUAC.

Mme Janet DARNE a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu du 7 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Droits de préemption

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section E numéro 815 (Saint Victor) et de deux parcelles de terrain non bâtie sise section E numéro 814 et 906 (Saint Victor)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AC numéro 220 (Rue Saint Pierre)

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter sur les ventes présentées.

Décisions modificatives :

Monsieur Patrick ROCHE présente au conseil la décision modificative à adopter :

- Décision modificative numéro 1 - Budget Eau potable :
 - o Compte 66111 : + 65 €
 - o Compte 627 : + 300 €
 - o Compte 673 : - 365 €

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la décision modificative présentée.

Délibérations diverses :

Installation de compteurs généraux et vannes sur le réseau d'eau potable – approbation du marché de travaux : Mr le Maire rappelle au conseil qu'un appel d'offres avait été lancé pour l'installation de deux compteurs généraux et de 9 vannes de sectionnement suite aux premières conclusions rendues lors du diagnostic du réseau d'eau potable. Il présente donc les offres reçues et indique que l'estimatif du bureau d'étude était de 15140 € HT. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'offre de l'entreprise EYRAUD pour un montant de 14 865 € HT et autorise Mr le Maire à signer le marché correspondant.

Demande d'intégration de la voirie lotissement Les Hourches : Mr le Maire rappelle au conseil le débat qui a eu lieu lors de la précédente séance et comme cela avait été demandé, il présente au conseil l'emplacement des réseaux passant sous cette voirie. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accéder à la demande des habitants du Lotissement des Hourches et d'acquérir par conséquent pour l'euro symbolique les parcelles cadastrées section B 1749 d'une superficie de 632 m² et la parcelle cadastrée section B numéro 1750 d'une superficie de 197 m². Après discussion, il est décidé que, comme c'est le cas dans les autres lotissements, l'entretien de la voirie sera réalisé par la commune, notamment le déneigement. En revanche, aucuns travaux de

goudronnage ne seront réalisés pendant 5 ans à compter de la présente délibération. L'intégration de ces parcelles dans la voirie communale sera réalisée lors de la prochaine révision du tableau de classement des voiries communales.

Demande de création de places de stationnement au lotissement La Chenevette : Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un courrier d'une partie des habitants du lotissement La Chenevette. Ces personnes indiquent que de nombreuses voitures sont souvent stationnées sur la voirie haute du lotissement, rendant le passage difficile et empêchant le déneigement en période hivernale. Ils suggèrent donc qu'un parking soit aménagé à moindre frais sur une partie de l'espace vert. Les membres du conseil émettent des doutes quant à l'utilisation régulière de cet aménagement par les riverains. Ils proposent cependant d'envisager un aménagement à minima à la condition que l'ensemble des propriétaires s'expriment favorablement. Un courrier sera donc envoyé à chacun d'entre eux afin de connaître leurs positions sur le sujet.

Vente d'une partie de chemin rural à Crouziols : Monsieur le Maire rappelle au conseil que lors de la séance du 7 septembre dernier, le conseil a approuvé par délibération la désaffectation de l'usage du public d'une partie de chemin rural à Crouziols en vue de sa vente. Il donne ensuite lecture d'un courrier émanant de la Préfecture qui précise que la vente de cette partie de chemin rural ne pourra être réalisée qu'après enquête publique de 15 jours. Après délibération, le conseil municipal autorise donc Mr le Maire à lancer l'enquête publique correspondante.

Réfection du réseau d'eau potable – avenue du Puy – Marché de maîtrise d'oeuvre : Monsieur le Maire rappelle au conseil que le marché pour les travaux de réfection de la canalisation eau potable sur l'avenue du Puy a été attribué et qu'il y a lieu d'approuver le marché de maîtrise du bureau d'études qui sera chargée du suivi des travaux. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise AB2R pour un montant de 4284 Euros HT.

Projet de création d'un parking : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les problèmes de stationnement récurrents rencontrés aux abords de la maison de convalescence, ainsi que les difficultés de circulation pour les véhicules de livraison. Il indique que la succession des propriétaires des parcelles cadastrées section A numéros 1489 et 425 situées en contrebas de la voirie est en cours et qu'il serait judicieux de faire une proposition pour leur acquisition en vue de la création future d'un parking. Il indique que l'estimatif des travaux pour la réalisation d'un tel parking est de l'ordre de 20 000 € HT pour la création de 10 places, et de 30.000 € HT pour un espace de 20 places. Après délibération, le conseil municipal approuve donc le principe de création d'un parking supplémentaire sous la maison de convalescence, sous réserve de l'acquisition des parcelles cadastrées section B numéro 1489 et section AC numéro 425, et demande à Mr le Maire de faire parvenir une proposition d'achat aux propriétaires desdits terrains pour ces deux parcelles à 5000 €.

Déclaration d'intérêt pour le colloque San Teofredo : Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a 1 000 ans, pour des raisons encore inexplicables, des moines de l'Abbaye de Saint Théofrède se sont installés au nord de l'Italie. Il ajoute qu'un colloque va être organisé dans une ville du Piémont afin d'étudier cette question et de mieux connaître cette partie moins connue de l'histoire de l'abbaye. Les organisateurs sont actuellement à la recherche de subventions et souhaitent obtenir le soutien des communes concernées afin de pouvoir monter leur dossier. Le conseil municipal exprime son grand intérêt pour cette manifestation et soutient unanimement l'organisation de ce colloque en Italie.

Location appartement 26 rue Saint Pierre – demande de gratuité de loyers : Monsieur le Maire informe le conseil que l'appartement situé au 26 rue Saint Pierre a été loué dernièrement à un jeune couple. Cet appartement nécessitant des travaux de réfection importants, il est proposé que les locataires procèdent à ces travaux de réfection à leurs frais, et qu'en guise de compensation, les deux premiers mois de loyers soient annulés. Après

délibération, le conseil approuve à l'unanimité l'exonération de deux mois de loyers à compter du 14 septembre 2017 pour les locataires en compensation des travaux réalisés.

Réalisation d'un court terme : Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de remise en état des dégâts occasionnés par les intempéries du 13 juin dernier ont été estimés à environ 380 000 € et qu'ils vont être effectués en partie dans les semaines à venir. Il ajoute que les finances communales ne permettront pas de faire face à de telles dépenses imprévues. Aussi, propose-t-il de contracter un emprunt à court terme afin d'attendre le versement des subventions. Il présente les offres reçues. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'offre du crédit Agricole pour un prêt à court terme d'une durée de 24 mois au taux de 0.68 % et autorise Mr le Maire à signer le contrat de prêt correspondant. Mr le Maire rappelle également que le court terme de 200 000 € non utilisé jusqu'alors et dont l'échéance était prévue au 15 décembre sera prorogé pour une durée d'un an.

Questions diverses :

- Travaux de sécurisation de la salle d'exposition : Mr le Maire indique qu'une subvention d'un montant de 4820 euros a été attribuée pour ce projet.
- Aménagement de l'Esplanade Stevenson : Mr le Maire présente un nouveau projet d'aménagement prenant en compte les prescriptions de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France. Il indique que ces travaux devraient être réalisés courant octobre.
- Point sur les travaux de la rue centrale : Mr le Maire présente le plan d'installation de la nouvelle signalétique dans la rue centrale. Il indique que pour limiter la vitesse, les véhicules en provenance du Rond-Point des Acacias devront dorénavant céder la priorité aux véhicules arrivant de la voie Henri Debard. Il précise également qu'une rencontre sera organisée avec les commerçants afin d'essayer d'apporter une solution aux problèmes de stationnement.
- Travaux Place François d'Estaing : Mr le Maire informe le conseil que des travaux d'aménagement vont avoir lieu sur la Place François d'Estaing afin de réparer les dégâts survenus le 13 juin dernier.

Dates diverses :

- Réunion mutuelle le 29 septembre à 18 h 30
- Commission d'appel d'offres le 9 octobre à 19 heures
- Vernissage de l'exposition Tchernychev le 21 octobre à 18 h 30

Prochain Conseil le jeudi 26 octobre 2017 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.